

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

---

RENFORCER ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES CITOYENS - (N° 1157)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL8

présenté par

M. Bilde

-----

### ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 3 à 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la proposition d'instaurer un suffrage direct, obligatoire et universel est légitime, l'idée de sanction, même symbolique, doit être abandonnée au profit le cas échéant, d'une incitation au vote.

Il est en effet difficile voire impossible de déterminer une sanction juste. Professeur Barthélémy : "Sévère elle est odieuse, légère, elle est inopérante."

C'est pourquoi, par cet amendement de suppression nous proposons de supprimer toute sanction au non respect du vote obligatoire.